

valent des nôtres doivent subir le même sort. Je ne crois pas être en mesure de donner des raisons spéciales pour supprimer une école plutôt qu'une autre si ce n'est que les hauts fonctionnaires du ministère en ont décidé ainsi après enquête. Je suis intervenu dans certains cas. J'ai cru que Brantford ne souffrirait pas trop de la fermeture de son école, puisque c'est un centre industriel très actif. La ville de Regina en possédait deux; nous en avons fermé une. La même remarque s'applique à Saskatoon, où nous avons supprimé l'école préparatoire d'entraînement et maintenu l'autre. Il en a été ainsi dans tout le pays. Je ne puis donner à mon honorable ami aucune raison particulière qui ait motivé la fermeture de l'école de Macleod ou celle d'Yorkton. Je ne crois pas qu'on devrait me demander d'entrer dans tous ces détails. Ce sont toutes de bonnes écoles: l'entraînement est bon, le système d'égout est satisfaisant, les gens sont bons, tout est bon.

M. HANSELL: Je conviens avec le ministre que ce sont toutes d'excellentes écoles, et je suis heureux d'apprendre que, du moins, le système d'égout est satisfaisant. Ce n'est pas là la question que je lui ai posée toutefois. Ce que je désire savoir c'est le motif dont on s'est inspiré pour fermer certaines écoles. J'admets que ce sont toutes d'excellentes écoles, mais elles ne peuvent pas toutes être de qualité supérieure. Il doit y en avoir une qui est légèrement meilleure que certaines autres, et, cela va de soi, les gens de Macleod croient que la leur est un peu meilleure que certaines autres. J'ai posé cette question au ministre pour que je puisse renseigner mes commettants. Lorsque je lui ai demandé sur quel motif on s'est fondé pour décider de fermer certaines écoles, il a répondu, et je ne crois pas qu'il ait commis un lapsus en disant cela, que ses chefs de services avaient fait enquête. Au sujet de quoi? De l'efficacité de l'école? Je ne prétends pas que l'on ait fait preuve de favoritisme. Tous les députés conviendront, je crois, que le ministère dont le ministre a la charge a été dirigé avec une efficacité exceptionnelle. Nous avons formé au Canada un superbe corps d'aviation et le ministre en a tout le mérite. Mais encore une fois, je le prie de me dire de quel motif on s'est inspiré pour décider de fermer certaines écoles.

L'hon. M. POWER: Les officiers ont examiné les écoles. Il faut parfois tenir compte de l'obligation de voyager d'une école à l'autre, et ainsi de suite. Je ne crois pas qu'il y ait une raison particulière pour laquelle on a choisi l'école de Macleod plutôt qu'une autre. Réellement, je n'en sais rien.

Les officiers m'ont soumis une liste des écoles qui selon eux devaient fermer leurs por-

[L'hon. M. Power.]

tes, mais dans certains cas, je suis intervenu pour des raisons d'ordre économique; régulièrement par exemple, Regina et Brantford n'auraient pas dû perdre leurs écoles, mais j'ai cru que la fermeture de ces écoles entraînait moins d'inconvénients que celle d'écoles de certains autres endroits.

M. HANSELL: Quelles sont les six écoles du service d'aviation en Alberta?

L'hon. M. POWER: Elles sont situées à High-River, Calgary, Claresholm, Vulcan, l'école de télégraphie de Calgary,—j'ai fait erreur, je n'aurais pas dû faire mention de cette dernière, j'aurais dû dire cinq— et une à Pearce.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

(A onze heures la Chambre s'ajourne jusqu'à jeudi, à trois heures de l'après-midi, en conformité d'une motion spéciale adoptée le lundi, 21 février 1944.)

Jeudi 20 avril 1944.

La séance est ouverte à trois heures.

RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

MESSAGE DU PRÉSIDENT ROOSEVELT TRANSMIS PAR L'HONORABLE RAY ATHERTON, AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS.

M. L'ORATEUR: Je tiens à faire une déclaration à la Chambre.

Son Excellence l'honorable Ray Atherton, ambassadeur des États-Unis, après avoir remis ses lettres de créance à Son Excellence le Gouverneur général, a formellement rendu visite au Président du Sénat et à l'Orateur de la Chambre des communes afin de présenter, par leur entremise, ses hommages aux deux Chambres. L'honorable M. Vien, Président du Sénat, et moi-même lui avons à notre tour rendu visite; nous avons profité de l'occasion non seulement pour le féliciter personnellement mais aussi pour lui exprimer combien le Canada apprécie l'honneur que lui confèrent les États-Unis en accréditant comme ambassadeur auprès du gouvernement canadien un des membres les plus distingués de leur corps diplomatique, un gentilhomme dont la réputation l'a précédé et qui, pendant la courte période qu'il a passée au pays, a démontré d'une façon frappante qu'on n'avait pas exagéré ses hautes qualités. Nous avons aussi exprimé notre vive satisfaction de la confiance sans bornes qui existe entre nos deux pays, confiance raffermie et consolidée en ce